

Je ne suis pas sûr non plus que son détenteur l'encadre jamais pour l'exposer, et si nous délivrons un pardon pour impressionner les policiers, nous ferions aussi bien d'abroger la loi immédiatement. En réalité, 88 p. 100 de ceux qui ont réussi à se réhabiliter y sont parvenus en dissimulant leur passé à une société qui ne les comprendra pas, et le même sort est sans doute dévolu au pardon. Si l'on a recourt à la GRC, c'est uniquement, à coup sûr, pour une raison d'ordre économique et budgétaire.

Il est curieux de constater que notre société ne se soucie guère d'impératifs budgétaires lorsqu'elle dépense \$10,000 par an pour garder un homme en prison mais que ces mêmes impératifs budgétaires sont un obstacle infranchissable dès qu'il est question du reclassement de cet individu.

Voilà pourquoi j'ai proposé cette motion. J'estime que notre comité des questions juridiques et constitutionnelles, ou un de ses sous-comités, devrait faire enquête, et présenter un rapport sur la façon dont est appliquée cette loi; à la lumière des résultats de cette enquête, certaines réformes pourraient s'avérer désirables ou nécessaires.

Pour conclure, je donnerai la parole aux prisonniers par l'intermédiaire de Léo, un pensionnaire de l'Institut Leclerc près de Montréal. Au cours des cérémonies de collation des grades qui se sont déroulées il y a deux semaines, Léo a prononcé le discours traditionnel au nom de sa classe dans laquelle il avait suivi et réussi un cours d'informatique offert à 15 prisonniers de l'institution. Par la grâce de Dieu et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ces hommes pourront éventuellement réintégrer la société et y trouver un emploi fructueux dans l'industrie au cours des prochains mois. C'était la troisième promotion de l'Institut Leclerc. Près de 30 candidats ont obtenu leur diplôme ces dernières années à la suite d'un cours donné par la Data Processing Association de Montréal et 29 d'entre eux ont maintenant un emploi dans l'industrie canadienne. Ils ont quitté les pénitenciers et leurs familles ne vivent plus de l'assistance sociale. Je le répète, Léo était le porte-parole de sa classe. Voici un passage de son discours:

Nous voulons oublier le passé mais nous ne voulons pas nous cacher. Nous avons fait ce que nous avons fait, nous sommes ce que nous sommes, notre plus vif désir est de retrouver notre place dans la société et de vivre comme des hommes normaux. Nous ne saurions y parvenir de nous-mêmes; nous avons besoin de la confiance d'autrui, qui doit être prêt à nous accepter comme nous sommes et comme nous serons.

Léo et ses semblables présenteront certainement une demande de pardon lorsque les délais prescrits seront passés. Ces gens-là ont payé leur dette envers la société, ils ont surmonté les obstacles et ils ne se sont pas laissés arrêter par la marque d'infamie qui leur était associée. A mon avis, honorables sénateurs, ils ont droit à tout le respect d'une société et d'une population reconnaissantes. Personnellement, je ne m'excuse pas d'utiliser le temps du Sénat pour attirer son attention sur leur requête et je demande qu'on redresse une injustice qui s'est perpétuée à leur égard et, en leur nom, je propose donc la motion inscrite au mien.

L'honorable L.-P. Beaubien: Honorables sénateurs, j'espère que le sénateur Hastings me pardonnera si je dis que je n'ai jamais autant disconvenu avec un discours

qu'avec celui que je viens d'entendre, sauf peut-être le premier qu'il a prononcé sur ce sujet.

Qu'étudions-nous actuellement? Nous étudions un bill qui permettra de détruire le casier judiciaire d'un criminel. Comme l'honorable sénateur Hastings nous l'a dit, le premier homme qu'il a mentionné est réhabilité depuis 30 ans; il n'a jamais eu aucun problème. Pourquoi alors demanderait-il que son casier soit supprimé si cela n'a jamais soulevé de problèmes? Simplement parce qu'il va tromper quelqu'un? Et qui dira qu'il va tromper quelqu'un et qui nous sommes tant désireux de tenir à l'écart? Seule la police canadienne sait ce qui se passe. Je n'ai jamais de ma vie entendu tant d'inepties que maintenant.

Combien de ces âmes sensibles iront consoler les femmes de policiers tués? Aucune société ne peut survivre si la loi et l'ordre ne sont pas respectés. Les faisons-nous respecter? Il y a quelques années, dans notre sagesse, nous nous avons proposé une chose particulièrement extraordinaire: qu'il y avait deux sortes de meurtre. Qu'une bande de voyous étranglent un ministre de la Couronne, et on appelle cela un meurtre non qualifié. Néanmoins, à en juger d'après les dossiers et d'après ce qui s'est passé, je suppose que cela revient à peu près au même. Il y a quelques années, un vulgaire bandit, habillé en Père Noël et armé d'une mitraillette, fit sauter la cervelle d'un agent de police qui gisait à ses pieds, blessé et incapable de faire un mouvement; le cabinet canadien a commué sa sentence, ce qui est loin d'être à son honneur.

Or, de quoi s'agit-il ici? Il s'agit de la Commission des libérations conditionnelles. Un juge averti condamne un criminel endurci à tant d'années de prison et, quelques années plus tard, ces cœurs tendres le libèrent et tout est à recommencer.

Si nous voulons que notre civilisation demeure, si nous voulons continuer de faire régner l'ordre, il faut cesser de faire preuve de sensiblerie à l'égard des escrocs, il faut se préoccuper de l'honnête citoyen. On ne le protège pas et tous ces propos sur les criminels ne sont qu'absurdité. Il faut absolument se prononcer. Sommes-nous des hommes ou des pleurnichards?

L'honorable J. Harper Prowse: Honorables sénateurs, la question qui se pose est celle-ci: sommes-nous des hommes ou des dieux? Malheureusement, le gouvernement actuel n'a ni le droit ni le devoir de faire des lois applicables à des dieux. Nous sommes des hommes et les détenus aussi sont des hommes. S'ils ont fait preuve plus que nous de la fragilité humaine ou si leurs manquements ont été découverts alors que les nôtres sont passés inaperçus, n'allons pas croire que cela nous donne le droit de refuser, à ceux qui voudraient s'approcher de Dieu le droit de le faire.

Je n'avais pas ce soir l'intention de prendre la parole à la suite du sénateur Hastings, jusqu'au moment où j'ai entendu le plaidoyer passionné du sénateur Beaubien. On divise Montréal en plusieurs parties, mais je viens d'une région où, une fois Montréal divisé vous vous retrouvez un peu comme chez-vous.

Y a-t-il deux genres de meurtres? Évidemment, l'honorable sénateur parlait du meurtre de M. Laporte; de celui, évidemment, commis par un père Noël. Il parlait d'un genre de meurtre, celui que des fous commettent. Viendra-t-il nous dire que lorsque nous avons décidé de